



Commune de Cartigny

**Séance du Conseil municipal du 12 juin 2017**  
**PROCES-VERBAL**

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, Président Y. Cogne, P.-Y. Christen, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

Le président ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017**

**Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- Le président donne lecture d'un courrier que le président du bureau du Conseil municipal d'Avully a envoyé au sujet de la commission inter-Champagne. Pour rappel, une première information a été transmise le 31 octobre 2016 aux bureaux des CM des communes de la Champagne et Cartigny a répondu en début d'année 2017 pour faire part de son ouverture pour des échanges communs. Il s'agit maintenant de désigner deux membres pour participer à une séance inaugurale prévue au dernier trimestre 2017.

Mme Lörtscher précise que les communes ayant répondu positivement sont Soral, Avusy et Cartigny.

M. Schornoz demande si cette commission s'occupera uniquement de culture et de manifestations ou si elle peut traiter d'autres domaines.

Mme Lörtscher répond qu'elle peut traiter tous les sujets.

M. Cogne propose de désigner 2 membres et 2 suppléants, ce qui correspond au nombre de conseillers municipaux qui s'étaient déclarées favorables à participer à cette commission inter-Champagne.

Le président prend note de l'accord du Conseil municipal pour désigner Mmes Dubouloz et Moget et MM. Cogne et George comme représentants de la Commune de Cartigny à la commission inter-Champagne.

- Le président rappelle que le CM a un droit d'opposition suite à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 31 mai 2017 relative à une subvention de F 5'000'000 octroyé par le FI en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

Mme Walthert signale que, dans un canton qui manque de lieux pour la culture, l'opportunité s'est présentée de transformer cet endroit, actuellement fréquenté par 60% de public venant de toutes les communes, en Centre culturel. Ce projet intercommunal est financé par le FI, mais la commune de Vernier a fait une grosse partie du travail et apportera une part importante du budget.

**Le président note qu'il n'y a pas de remarques et donc pas d'opposition à cette subvention de l'ACG en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.**

### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

- Mme Zäch signale que le Tournoi de Pétanque a été l'occasion de commencer l'étude sur les déchets. Les personnes en charge de celle-ci ont ainsi fait un premier sondage pour voir comment orienter tout leur questionnaire définitif. Ils seront également présents pendant les promotions. L'exécutif va ensuite les rencontrer en juillet pour finaliser le tout. Ensuite, cela devrait être envoyé en tous-ménages pour qu'un maximum de gens puisse exprimer leurs idées.
- Concernant les routes, Mme Zäch fait savoir que deux mesures supplémentaires ont été acceptées par la DGT. Le soir entre 16h00 et 19h00, le passage par le chemin Tré-la-Villa sera aussi interdit depuis la rue du Trabli. De nombreux véhicules traversent de nouveau La Petite-Grave en empruntant la route de la Croix-en-Champagne. Par conséquent, entre 6h00 et 8h00, ce chemin sera également interdit aux non-riverains.

M. Schornoz constate que, lorsque l'on vient depuis La Plaine, le panneau Genève envoie les véhicules vers Cartigny. Dès lors, cela risque de poser un problème s'il est interdit de tourner sur le chemin de Tré-la-Villa entre 16h00 et 19h00.

Mme Zäch explique qu'il s'agit de panneaux provisoires durant la durée des travaux sur l'autoroute. Par ailleurs, les véhicules venant de La Plaine ne sont pas empêchés de tourner sur le chemin de Tré-la-Villa. L'interdiction concerne les véhicules qui viennent depuis Aire-la-Ville.

Mme Zäch indique que l'interdiction de tourner dans La Petite-Grave depuis la route de Chancy est pérennisée. Il en va de même pour l'interdiction de tourner à gauche entre 16h et 19h depuis la route du Moulin-de-la-Ratte en direction de la route de Vorpillaz. La commission des routes, en collaboration avec Urbaplan, a validé des aménagements pour ralentir le trafic sur la rue du Pré-de-la-Reine au niveau de la traversée école/petite Plaine. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation du département.

Mme Curchod demande si des suggestions peuvent être faites à la DGT durant toute l'année en fonction des besoins. Elle aimerait également savoir s'il était possible que ces clauses ne soient pas valables pendant le week-end.

Mme Zäch répond que le service en question est toujours à l'écoute de la commune. L'interdiction définitive de tourner depuis la route du Moulin-de-la-Ratte direction la route de Vorpillaz concerne les jours de semaine du lundi au vendredi. S'agissant de Cartigny, certainement que lors de la validation officielle des mesures à l'essai, ce sera probablement également le cas.

#### **4. Rapport de la commission des bâtiments**

**Délibération relative à un crédit d'engagement de F 350'000 pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34**

*Sur proposition du Maire, le Conseil municipal*

**décide**

*par 12 voix, soit à l'unanimité*

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de F 350'000 pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'immeuble communal sis rue du Trabli 34, dit le bâtiment du Café de Cartigny.*
2. *D'autoriser le Maire à émettre auprès des établissements de son choix, des emprunts à long terme à concurrence de F 350'000.*
3. *De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier de la commune.*

#### **5. Rapports de commissions**

*[Aucun rapport]*

#### **6. Propositions et questions**

- M. Pontinelli rappelle que cela fait deux ans que le processus PSIA est en cours. Un protocole de coordination, auquel les communes genevoises ont pu participer, a maintenant été adopté. Sur cette base, un premier projet de fiche PSIA a été fait et il devait être soumis à consultation et à information publique par le canton. Il était prévu que cela se passe en janvier, mais il a été annoncé que cela devrait finalement avoir lieu en octobre 2017. À partir de là, les communes prendront position sur la fiche PSIA. Mme Zäch et M. Pontinelli ont assisté à l'assemblée générale de l'ATCR au cours de laquelle les responsables, dont le secrétaire technique, ont annoncé qu'ils feraient une séance d'information pour les conseillers municipaux en septembre ou octobre prochain pour les informer sur les tenants et aboutissants de cette fiche. Les conseillers municipaux recevront en temps voulu un ensemble de référence pour qu'ils puissent s'informer et se préparer à ces rencontres.

M. Pontinelli indique qu'il y a également l'initiative constitutionnelle de la CARPE qui devrait apparemment être soumise à la population au début 2018. Elle a pour but de démocratiser le processus de planification et développement de l'aéroport. Il s'agit de faire en sorte que le Grand Conseil ait son mot à dire à ce sujet.

- M. Pignat indique que la commission information a commencé une étude pour la rénovation du site internet de la commune. Elle a reçu M. Christophe Miville qui a été mandaté pour soumettre une

proposition de refonte de site à la commission et de chiffrer les frais. Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite du dossier.

- M. Schornoz félicite toutes les personnes qui se sont occupés de l'organisation du tournoi de pétanque. Les échos qu'il a entendus étaient très bons. C'est une très bonne idée d'avoir créé ces terrains de pétanque. M. Schornoz informe également l'exécutif que certains habitants du village ne reçoivent pas les tous-ménages.

Mme Zäch se réjouit que ce tournoi de pétanque fût une belle réussite. Elle félicite les organisateurs qui se sont donnés beaucoup de peine.

- M. George aimerait proposer une modification de l'article 55 du règlement du Conseil municipal qui traite de la durée des présidences et vice-présidences des commissions. Il propose de faire passer la durée de 2 ans à 2,5 ans pour que cela corresponde aux 5 ans de la législature.

Mme Lörtscher indique que toute modification nécessite, sauf erreur, une délibération.

M. George indique que l'article 17 de la loi sur l'administration des communes indique que « Le conseil municipal édicte un règlement fixant la procédure des délibérations. Ce règlement doit être approuvé par le Conseil d'État ». Sur cette base, il ne semble pas nécessaire de faire une délibération.

M. Cogne signale qu'il est prévu que le règlement soit approuvé par délibération. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas être modifié que par une délibération.

Mme Lörtscher veut se renseigner auprès du service de surveillance des communes.

- M. George aimerait recevoir une copie la lettre de réponse du Conseil municipal au courrier d'un citoyen qui se posait des questions sur la sécurité des routes du village.

M. Perron dit avoir préparé un projet de réponse qu'il voulait encore soumettre au Conseil municipal. Cette lettre est encore en suspens.

M. George aimerait savoir si la commune a au moins acté qu'elle avait reçu sa lettre.

Mme Zäch fait savoir que l'exécutif a indiqué qu'elle transmettrait le courrier au Conseil municipal.

- Mme Walthert signale que le CartiBasket aura lieu le 24 juin 2017 toute la journée en collaboration avec le Bernex Basket et diverses associations sportives. Un flyer sera distribué.
- Le président signale que la commission naturalisation se réunira après la fin de cette séance.

Le président lève la séance à 21h20.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....

## Annexe

### Rapport de la commission des bâtiments pour ses séances des 24 janvier et 2 mai 2017

#### **Introduction**

La commission des bâtiments s'est réunie, au complet, le 24 janvier 2017 et le 2 mai 2017, en présence de Madame Carine Zach, maire, de Mesdames Delphine Bolle de Paoli et Isabelle Walthert, adjointes au maire, de Monsieur Pierre-Alain Prinz, technicien communal et des représentants du bureau d'architecte baRu sa, MM. Mauro Riva et Mirco Barriviera et Mme Lisa Minasso, architectes.

Elle a étudié le budget pour la mise en conformité, des travaux d'entretien et de nouveaux aménagements du bâtiment du 34 rue du Trabli, dit le bâtiment du café de Cartigny.

#### **Présentation**

Comme évoqué dans le rapport de la commission des bâtiments du 12 octobre 2016, le bâtiment du café de Cartigny nécessite :

1. des mises en conformité :
  - rampe d'accès au café pour les personnes à mobilité réduite
  - cheminée du four à pizza
  - sécurité incendie du café
  - clapet coupe-feu sur la ventilation de la cuisine
  - ventilation de la cuisine du restaurant
  
2. des travaux d'entretien :
  - isolation thermique, purge des encadrements et rafraichissement des façades et avant-toits
  - remise en état des fenêtres et volets (peinture et remplacement de verres isolants)
  - révision de la toiture
  
3. de nouveaux aménagements :
  - goudronnage du parking et plantation d'arbustes
  - restructuration du sous-sol
  - nouvelles boîtes aux lettres
  - isolation phonique du café

Le coût total de ces travaux est devisé/estimé à 350'000 CHF (cf. annexe).

#### **Remarque**

Il est précisé que cet immeuble est inscrit au patrimoine financier, l'investissement prévu pourra être comptabilisé en augmentation de la valeur comptable du bien et ne devra donc pas être amorti, n'ayant ainsi aucune influence sur le budget de fonctionnement, à l'exception des éventuels intérêts, dont les taux sont très bas.

#### **Conclusion**

Les commissionnaires, à l'unanimité, recommandent d'accepter le crédit de F 350'000 pour les travaux du bâtiment du café de Cartigny.